

<p><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE</b></p> <p><b>COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2001 A LE CHESNE</b></p>
---

**Présents** : Mesdames Agnès BEGNY, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Claudine MOUTON, Chantal PETITJEAN, Marie-Paule PICHON, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN, Brigitte RAGUET, Annie RENAUDIN, Marie-Line THOMAS, Edith WERNIMONT, et Mrs Pascal AFCHAIN, Claude ANCELME, Régis BARRE, Bernard BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Pierre BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Michel BRISSET, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Hubert COLIGNON, Michel COLIN, Gilles COLSON, Bertrand COUSTIER, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Antoine DESSAULX, Gilles DIDIER, Daniel DINANT, Daniel DOYEN, Eric DUCHENE, Henri DULON, Gérard DUPUY, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCAERT, Michel FRANCAERT, Christian GARREZ, Damien GEORGES, Jean-Charles GENTY, René GILBIN, Bernard GIRONDELOT, Franck GROSSELIN, Michel GUTLEBEN, Patrice GROFF, Pierre GUERY, Michel GUYOT, Alex GUILLAUME, Alain HERBINET, Pierre HU, Jean-Luc HUARD, Christian JORON, Jean-Luc LAMBERT, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Pierre LEJEUNE, Jean-Pierre LELARGE, Jean-Marc LOUIS, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, François MEENS, Dominique METTE, Jacques MORLACCHI, Gérard MOUTON, Jacky NIZET, Christian NOIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Jean-Louis PAYART, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Thierry ROUY, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, François TORTUYAUX, Erol VAUCHEL, Daniel ZEIMET.

**Représentés** : M. Gérard MOUTON donne pouvoir de vote à M. Denis PREVOT.  
M. Pierre GRANDVALET donne pouvoir de vote à M. Christophe ROGIE

**Excusés** : Mme Lydie GRUN, M. Michel GAUMARD, M. François GUILLEMIN, M. Claude LAMBERT, M. Jean-Marc LAMPSON, M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Francis RAMEAU.

Le quorum étant atteint, M. GROFF ouvre la séance à 20 h 00.

Mme Marie-Line THOMAS est désignée secrétaire de séance.

M. GROFF demande à l'assemblée si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour le courrier relatif au lycée professionnel de Vouziers et la délégation au bureau pour ce qui concerne la préparation des documents administratifs préalables au lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accepte ces modifications de l'ordre du jour.

### **I} Règlement Intérieur**

Après présentation et examen du règlement intérieur aux conseillers communautaires, il est demandé de modifier l'article 19 en précisant : Commission « Agriculture, Ruralité et Environnement », Commission « Vie Sociale, Culturelle et Jeunesse ».

Pour ce qui concerne le vote à bulletin secret prévu à l'article 27 du Règlement Intérieur, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une

nomination ou à une présentation. », il est précisé que ce vote est demandé lors de la séance communautaire avec si nécessaire, une suspension de séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le Règlement Intérieur tel que présenté en conseil de communauté.

## **II) Projet de convention Mission Locale « Sud-Ardenne »**

Le Président informe que lors de l'assemblée générale constitutive de la Mission Locale Sud-Ardenne en date du 14 juin, M. Bernard PIERRET a été élu Président de la Mission Locale Sud-Ardenne. Mme Marie-Françoise GEILLE et M. Michel VUIBERT ont été élus Vice-Présidents de la Mission Locale Sud-Ardenne.

M. GROFF présente le projet de la convention de la Mission Locale Sud-Ardenne. Après des demandes de précisions sur les objectifs concrets de cette Mission Locale, M. GROFF fait part qu'en tenant compte des évolutions de la situation économique, il a fallu répondre au besoin du territoire et à la problématique de l'insertion des jeunes.

La création d'une telle structure traduit une forte volonté politique locale de prendre en compte les préoccupations, les besoins des acteurs locaux et de la population du territoire ainsi que du développement des moyens mis en œuvre en faveur de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Un bilan partenarial sera établi en fin d'année afin de connaître l'utilisation des fonds publics mis à leur disposition et des actions et orientations engagées.

Le Budget prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Achats</b>	<b>50 000</b>	<b>ETAT</b>	<b>352 000</b>
- fournitures équipement	20 000	- dont FSE	150 000
- fournitures administ.	20 000		
- frais duplication	10 000	<b>CNASEA</b>	<b>98 000</b>
		<b>Conseil Régional</b>	<b>275 000</b>
<b>Services extérieurs</b>	<b>88 000</b>	<b>Communes</b>	<b>192 500</b>
- locations	67 500	- dont mises à disposition de locaux	67 500
- assurances	15 000	- dont cotisations	125 000
- documentation	5 500		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>143 000</b>	<b>Actions spécifiques</b>	<b>43 500</b>
- comptable	50 000	- parrainage	30 000
- déplacements	50 000	- santé	5 000
- poste / télécom	30 000	- PIJ	8 500
- divers	13 000		
<b>Salaires</b>	<b>630 000</b>	<b>Subvention exceptionnelle (dotation création)</b>	<b>100 000</b>
<b>Dotation aux provisions réglementées</b>	<b>150 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 061 000</b>

De nombreux constats sont à notifier :

- Difficulté de garantir une équité de traitement entre les jeunes issus des zones urbaines et rurales.
- Jeunes en grande difficulté, dépourvus de qualification, frappés par le chômage d'où la nécessité de renforcer les moyens d'intervention et pratiques d'accompagnement des jeunes les plus éloignés.
- Développement de problématiques spécifiques en matière de santé, accès au logement, délinquance...

Après ces éclaircissements, à l'unanimité, le conseil de communauté adopte le projet de convention Mission Locale Sud-Ardenne.

### **III} Désignation des délégués communautaires aux différents organismes**

Le Conseil de Communauté désigne les délégués communautaires aux différents organismes à 107 voix pour et 2 abstentions.

- Mission Locale :

Bernard PIERRET  
Marie-Françoise GEILLE  
Jérôme HARLAUT

- Comité de Gestion Paritaire (piscine) :

Francis SIGNORET  
Pierre GUERY  
Gérard DEGLAIRE  
Gilles DIDIER

Le Président rappelle que toute décision concernant la piscine de Vouziers doit être votée dans les mêmes termes par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la ville de Vouziers.

- Office de Tourisme :

Représentants de la CCAA :

Bernard PIERRET  
André MALVAUX  
Jean-Claude ETIENNE  
Marie-Line THOMAS  
Michel BRISSET  
Jean-Pierre DAUMONT  
Christian JORON  
Guy LECLERCQ

- Information sous commission Maison de la Recherche :

Stéphanie TOURTIAUT  
Jean-Pierre BOURE  
Michel BRISSET  
Michel COISTIA  
Gilles COLSON  
Daniel DOYEN  
Christian JORON  
André MALVAUX

**IV} Réhabilitation des logements communaux**

Après présentation de la procédure d'appel d'offres mise en place pour les communes de Montcheutin et Noirval et de la procédure de Marché négocié pour la commune des Alleux, le président rappelle que la négociation des marchés a conduit à une plus value de 86 000 F TTC sur le cumul des 3 opérations.

La commission Habitat et Cadre de Vie a proposé la poursuite du projet en raison de l'intérêt pour la commune de Noirval d'augmenter le parc locatif et de lutter contre la désertification. La commission Finances propose de financer cette plus value par l'emprunt. Il apparaît gênant que l'opération soit présentée par globalisation, le financement du surplus par les communes concernées n'est pas envisageable.

M. De Pouilly prend la parole en précisant, « Je pensais que l'intercommunalité ne favorisait que les bourgs centres mais je m'aperçois qu'elle favorise également les petites communes » et qu'il y est favorable.

Du point de vue financier, l'individualisation de l'opération sur chaque commune conduirait pour la commune de Noirval à l'abandon du projet. Chaque opération est individualisée que ce soit pour le lancement de la procédure d'appel d'offres ou pour le montage financier pour les demandes de subventions. L'opération aujourd'hui ne peut se faire que si la présentation est globalisée.

Il faut préciser que le suivi comptable se fera opération par opération avec l'établissement d'un programme d'investissement pour chaque commune.

Le conseil de communauté à l'unanimité autorise la possibilité d'avoir recours à l'emprunt le moment venu et de conclure l'emprunt avec l'organisme financier proposant l'emprunt à taux d'intérêt le moins disant. Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de l'opération.

Pour la réhabilitation des autres logements communaux à Liry, Sauville et Verrières, en vue du plan de financement définitif, il est nécessaire d'effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Régional, cette décision est approuvée à l'unanimité.

Pour ce qui concerne la prolongation d'une durée d'un an de l'OPAH, M. GROFF fait part qu'une rencontre a eu lieu le 23 mai 2001 à Charleville-Mézières avec les représentants des services de l'Etat.

Il apparaît que le Sud Vouzinois ne soit pas prioritaire par rapport à d'autres zones du département. Mais les discussions vont continuer, une rencontre avec les mêmes interlocuteurs est programmée en septembre.

**V} Décision modificative : Budget Maison de la Recherche**

Après présentation du programme de l'exposition organisée par la Maison de la Recherche dans le cadre de la mission de diffusion de la culture scientifique auprès du grand public et des habitants de l'Argonne Ardennaise, il est nécessaire d'adopter une décision modificative du fait de l'absence d'inscriptions budgétaires tant au niveau des recettes que des dépenses pour le budget primitif Maison de la Recherche 2001. A l'unanimité, le conseil de communauté adopte cette décision présentée comme suit.

\* Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Article 60632 : « Fournitures de petit équipement »	+	6 000 F	(	<b>914.69 €)</b>
Article 6236 : « Catalogues et imprimés	+	54 500 F	(	<b>8 308.47 €)</b>
Article 6188 : « Autres frais divers »	+	100 500 F	(	<b>15 321.13 €)</b>
Article 6132 : « Location immobilière »	+	9 000 F	(	<b>1 372.04 €)</b>

\* Section de fonctionnement : Recettes

Article 7478 : « autres subventions » + 170 000 F

Soit une inscription totale pour la section de fonctionnement en dépenses et recettes de :

**1 006 718 F ( 153 473.17 €)**

## **VI} Exonération Taxe FNB jeunes agriculteurs**

Après présentation de la simulation pour l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour l'installation des jeunes agriculteurs pour une période de cinq ans, cette réflexion a été menée lors de la commission Agriculture, Ruralité et Environnement. Le président soulève le problème relatif aux jeunes agriculteurs qui ne sont pas propriétaires dès leur installation, comment l'exonération peut elle bénéficier à ces jeunes ?

Un élu demande s'il n'est pas envisageable pour l'avenir de mener une réflexion sur les aides d'exonération en faveur des artisans. Le président informe que les artisans ne peuvent bénéficier d'exonération que sur la taxe professionnelle, obligeant la communauté de communes à exonérer sur 5 ans toute entreprise s'installant sur le territoire et engendrant à terme la communauté de communes de se priver d'une ressource importante.

Il est fait remarquer qu'il serait plus judicieux d'attendre le vote du budget en fin d'année afin de discuter de cette question, dans le cadre budgétaire pour examiner les répercussions financières qu'elle implique.

Le conseil de communauté adopte cette proposition avec 10 votes contre et 11 abstentions.

## **VII} Parc d'Activité Chanzy**

Il est rappelé que la totalité du parcellaire disponible du PAE Chanzy à été vendue à l'entreprise FRESNEL pour répondre aux demandes d'artisans et d'industriels, la communauté de communes doit envisager l'extension de la zone (9 hectares de terrain), il est donc nécessaire d'acquérir du foncier. Le président propose aux délégués communautaires de l'autoriser à faire une offre d'acquisition aux propriétaires des parcelles identifiées.

## **VIII} Domaine économique**

Vu la compétence économique inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes, à l'unanimité le Conseil de Communauté accepte :

- De déléguer au bureau la possibilité d'entamer les démarches pour ce qui concerne tous les documents administratifs préparatoires à la déclaration d'utilité publique
- De demander au préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

## **IX} Information**

Le président fait lecture du courrier envoyé par la Cité Scolaire Vouzinoise concernant les problèmes rencontrés par le lycée professionnel de Vouziers notamment pour la fermeture d'une de ses sections et l'impossibilité d'ouvrir une 3<sup>ème</sup> technologie au collège. Après réaction des élus sur la nécessité de se montrer totalement solidaire et d'agir au plus vite, les délégués communautaires décident d'envoyer au recteur un courrier de protestation et proposent que chaque commune en fasse de même. Le problème est résolu pour l'année 2001/2002.

## **X} Divers**

Il est rappelé que la création d'une zone d'aménagement économique nécessite obligatoirement un porteur de projet s'engageant à venir s'installer afin de pouvoir monter le plan de financement nécessaire à l'appui de toutes les demandes de subvention.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôt la séance à 23 h 00.

Fait à Vouziers, le 02 juillet 2001

Le Président,

La secrétaire de séance,

Patrice GROFF

Marie-Line THOMAS